



Etablissement Public de coopération intercommunale  
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 Novembre 2013

---

### Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

**AMBLIE** : LAVISSE Jean-Pierre, LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine – **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **COULOMBS** : HIMBAUT Régis, LE DORNAT Cédric - **CREULLY** : GILLES Dominique - **CULLY** : de SEZE Jean-Charles, COLLIN Jean-François - **FONTAINE-HENRY** : CAILLIERE Philippe, JEAN Christian - **LANTHEUIL** : LEU Gérard - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe, BOURDON Thierry - **REVIERS** : FRAS Laurence, GUERIN Daniel – **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse, DAIREAUX Alain- **SAINT- GABRIEL-BRECY** : FERAL Pierre, THOMAS Hubert – **THAON** : MAURY Richard, ISABEL Jean-Pierre – **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, MARIE Géraldine.

### Excusé :

**CREULLY** : BERON Jean-Paul.

### Absents :

**LANTHEUIL** : BEAU Frédéric.

Secrétaire de séance : BOS Maryse.

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Création d'un poste d'adjoint technique
2. Création d'une micro-crèche et demande de subvention
3. Présentation de la situation financière d'Orival
4. Etat d'avancement des projets intercommunaux
5. Attribution d'une subvention au Karaté club de Thaon
6. Projet culturel territorial
7. Questions diverses et échanges.

Le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 21 octobre 2013 est accepté par les délégués excepté par Hubert DELALANDE qui réitère son opposition au coût de la construction du groupe scolaire du RPI de Coulombs. Laurence FRAS a demandé que des précisions soient ajoutées, au point 1 (construction de la garderie de Creully), au point 2 (construction du groupe scolaire de Coulombs) et au point 10 (questions diverses). *Se reporter au compte rendu figurant sur le site internet.*

## **1. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Un agent technique est, depuis le 16 avril 2012, agent contractuel au sein de la CDC, à temps complet (pour répondre à des besoins occasionnels). Le maximum légal en durée pour ce type de contrat est de 12 mois, durée confirmée par la loi du 12 mars 2012. Au cours du temps, la présence de cet agent s'est avérée indispensable au bon fonctionnement du service technique, par son rôle de remplaçant régulier, sa connaissance des sites, son intégration dans l'équipe et son acquisition du périmètre de la CDC.

Pour régulariser cette situation, le coût de ce poste étant déjà totalement supporté dans la masse salariale, il convient de modifier le tableau des emplois permanents, en ajoutant un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) et en supprimant l'emploi de contractuel.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.**

## **2. CREATION D'UNE MICRO-CRECHE ASSOCIATIVE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Afin de répondre aux demandes de structures de garde émanant des familles, demandes croissantes en raison de l'ouverture des classes maternelles dans le groupe scolaire du RPI de Lantheuil et de la construction de lotissements dans cette commune, une association de Lantheuil « Micro crèche Za Gazouille » a lancé le projet de création d'une micro-crèche. Celle-ci n'apporte pas de concurrence aux assistantes maternelles mais apporte une diversité dans les formes de garde.

Cette micro-crèche aura une capacité d'accueil de 10 enfants, âgés de 10 semaines à 6 ans, originaires de tout le territoire d'Orival. Elle sera intégralement gérée par l'association, sans frais de gestion pour la CdC. Elle conciliera les bienfaits de l'accueil en collectivité (socialisation, éveil, vie en groupe...) et ceux d'une structure à taille humaine qui permet un accueil

individualisé au plus près des besoins et des attentes de chacun. Elle offrira des accueils réguliers (à temps complet ou partiel), occasionnels et d'urgence. Elle sera ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15. Elle bénéficiera d'un fort taux d'encadrement (1 professionnel jusqu'à 3 enfants et 2 à partir de 4 enfants). Ainsi, quatre personnes seront recrutées, par l'association (un agent d'accueil, un agent technique et d'accueil, une éducatrice jeune enfant à temps partiel, une auxiliaire puéricultrice à mi-temps). Le projet a été élaboré en accord avec la CAF et la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Pour permettre l'exercice de cette activité, deux pièces des locaux de l'école désaffectée peuvent être aménagées par la Communauté de communes et mises à la disposition de l'association. Le plan prévoit : un hall d'accueil, un bureau, un espace de vie, une biberonnerie, des sanitaires, deux dortoirs, des espaces de rangement et des vestiaires, pour une surface totale de 140 m<sup>2</sup>. A l'extérieur, un chalet en bois, destiné aux poussettes et vélos, un local pour les poubelles, une rampe d'accès et un parking seront aménagés. L'espace extérieur de 50m<sup>2</sup> sera clôturé.

L'estimatif total des travaux de maçonnerie, électricité, menuiseries intérieures, plomberie, cloisons intérieures, toiture, revêtement de sol intérieur et extérieur (en régie), parking et équipement extérieur (en régie) est de 102 226.54 € HT / 122 262.94 € TTC.

Une subvention de la CAF de 80% des dépenses hors taxe, hors frais de rémunération et d'honoraires peut être attribuée.

Plan prévisionnel de financement :

Dépenses : 122 262.94 € TTC

Recettes : 122 262.94 €. Détail :

- Subvention CAF : 81 781.23 €
- FCTVA : 18 928.75 €
- Auto financement : 21 552.96 € (15 000 € en investissement, pour les travaux réalisés par des entreprises, et 10 000 € en fonctionnement, pour les travaux en régie, ont été inscrits au budget 2013)

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'engager la dépense de 102 226.54 € HT / 122 262.94 € TTC pour mettre en place un lieu d'accueil pour la micro crèche Za Gazouille et de solliciter auprès de la CAF une subvention de 81 781.23 € correspondant à 80% de la dépense hors taxe.**

### **3. PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE D'ORIVAL**

*Se reporter au document explicatif joint.*

L'évolution, de 2007 à 2012, des dépenses et des recettes de fonctionnement ainsi que de la Capacité d'Auto Financement est présentée. La C.A.F. de 2012 est de 155 131.39 €. Les ressources fiscales ont augmenté depuis 2007, sans augmentation des taux à partir de 2009 (elles représentent 68% des recettes en 2012). Nous devenons ainsi autonomes par rapport aux dotations de l'Etat. Celles-ci sont à peu près stables depuis 2007 mais on suppose qu'elles diminueront, contrairement aux ressources fiscales dont on peut prévoir qu'elles augmenteront compte tenu du nombre de constructions envisagées (variation physique). On ne peut, par contre, prévoir la variation nominale décidée par l'Etat dans le cadre de ses lois de finance. Un rééquilibrage national des valeurs locatives, qui n'a pas été réalisé depuis une cinquantaine d'années, est projeté. Au niveau d'Orival, il existe une grande disparité de valeurs locatives entre les communes. Une commission intercommunale des impôts directs permettrait d'apporter une harmonisation.

Cette autonomie financière ne doit toutefois pas nous dispenser d'être vigilants et de conserver un fonds de roulement suffisant pour payer les annuités d'emprunts. Le remboursement d'un certain nombre d'entre eux sera terminé dans les prochaines années. Au budget 2013, un crédit de 1.2 million d'emprunts a été inscrit, mais seulement 500 000 € ont été utilisés, la totalité des investissements n'ayant pas été réalisée. Il faut prendre également en considération l'augmentation des frais relatifs au fonctionnement des nouvelles structures créées.

### **4. ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS INTERCOMMUNAUX**

**Construction de la garderie à Creully :** le chantier se déroule sans encombre. Le gros œuvre est terminé. La charpente sera posée à partir du 25 novembre. Le bâtiment sera livré pour la rentrée de septembre 2014.

**La transformation de la garderie en médiathèque :** la signature des marchés interviendra prochainement, au terme du délai de recours des entreprises non retenues. La préparation du chantier et le désamiantage seront réalisés en janvier 2014. La médiathèque devrait être opérationnelle pour la rentrée de septembre de cette même année.

**La construction du restaurant scolaire et de la chaufferie de Coulombs, les VRD de l'ensemble du groupe scolaire :** le permis de construire de l'ensemble

du bâtiment (de 1360 m<sup>2</sup>) et des VRD a été obtenu le 21 octobre 2013, les appels d'offres ont été lancés les 4 et 8 novembre 2013. Les commissions d'appel d'offres sont programmées les 4 et 16 décembre. Les travaux de VRD devraient débuter en janvier 2014, ceux du RSI en mars. Celui-ci devrait être livré pour Noël 2014.

Le coût estimé de cette construction est plus élevé que le coût du groupe scolaire du RPI de Lantheuil (3 millions TTC, VRD et toutes dépenses annexes intégrées, au lieu de 2 millions). Les raisons ont été exposées au conseil communautaire du 25 juillet dernier où a été voté le projet de VRD et à celui du 21 octobre, portant sur l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre basé sur l'estimatif réactualisé du bâtiment.

Une réunion s'est tenue le 25 novembre avec les maîtres d'œuvre et le groupe de réflexion constitué d'élus, dans l'objectif de rechercher des possibilités d'économies à réaliser sur les points suivants :

- la situation du carrefour d'accès : mais le directeur des routes impose un accès sur la RD 126, pour des raisons de sécurité.
- le mode de chauffage : si la chaufferie au bois, choisi par le conseil communautaire le 16 septembre dernier, est plus onéreux en investissement il est plus économe en fonctionnement.
- la situation du bâtiment : elle est imposée par l'emprise de la future voie départementale de contournement de la commune de Coulombs.
- l'orientation du bâtiment : elle est déterminée par le souci de protéger la cour des vents du Nord et d'éviter, à cause du soleil, l'exposition au sud des salles de classes.
- le terrassement important causé par la contrainte réglementaire d'accessibilité des personnes en situation de handicap : une économie peut être trouvée en modifiant le principe constructif des fondations et en aménageant deux niveaux, avec une rampe (cette dernière solution fera l'objet d'un chiffrage comparatif préalable).
- Une économie peut être trouvée dans le remplacement du mur de soutènement, se trouvant à l'ouest, par un talus. Celui-ci sera positionné sur le parking du personnel; il entraînera une diminution du nombre de places (le nombre d'emplacements sur l'ensemble du site reste cependant suffisant).
- Des économies peuvent être réalisées également en modifiant la nature du revêtement du sol sous le préau, en remplaçant la citerne incendie enterrée par une citerne hors-sol...

La production de variantes ayant été prévue dans l'appel d'offres, les solutions techniques seront demandées aux trois entreprises les plus avantageuses économiquement dans le cadre de négociations.

La DETR attribuée est de 234 315.90 €, représentant 30% d'une dépense subventionnable de 781 053 € HT.

Les circulaires préfectorales informant des conditions d'éligibilité de la DETR précisent que les projets déposés doivent être prêts à démarrer dans l'année de la demande.

**Les travaux de voirie 2013 :**

- la première tranche de travaux réalisée à Amblie, Lantheuil et Tierceville est terminée.
- l'appel d'offres de la deuxième tranche, concernant les communes de Creully, Martragny, Reviere et St Gabriel-Brécy, a été lancé le 8 Novembre 2013. Les commissions d'appel d'offres sont programmées les 3 et 9 décembre à 18 h.

**La traverse de sécurité de Tierceville :** les travaux seront bientôt terminés.

**Les travaux d'assainissement non collectif des bâtiments intercommunaux :**

Le programme se prolongera en 2014 si les crédits de subventionnement sont votés par le Conseil général.

**5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE :**

Dans sa délibération du 17 juin 2013 portant sur l'attribution de subventions aux associations de droit privé, le conseil communautaire n'avait pas pris en considération l'association du Karaté club de Thaon car l'aide financière n'avait pas été sollicitée.

Dans la mesure où l'enveloppe votée de 54 950 € ne sera pas intégralement utilisée, certaines subventions exceptionnelles n'ayant pas été versées, et où deux nouvelles demandes ont été déposées, **le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter des subventions aux deux associations suivantes :**

- **Karaté club de Thaon : 350 €** (montant identique à 2012).
- **Thaon des loisirs : un supplément de 500 €** est octroyé. Cette association, qui a déjà reçu une subvention de 3 000 € au titre de 2013, enregistre un déficit en raison de la disparition de deux activités et de la création de nouvelles animations n'apportant pas encore de ressources. Cette association, très active, compte 400 adhérents.

## **6. PROJET CULTUREL TERRITORIAL :**

Pour tenter d'atténuer les effets de la globalisation et de l'uniformisation de la culture, avec à la clé une certaine forme de passivité collective et individuelle, ainsi qu'un comportement consumériste, la Région s'oriente vers une politique visant à favoriser la créativité locale, à soutenir les talents du monde rural, vecteur de richesses et d'un mode « de vivre ensemble » de qualité. L'engagement associatif et citoyen ainsi qu'une certaine convivialité y sont, en effet, réels. Le Conseil régional considère que la culture, qu'il convient de rendre accessible au plus grand nombre, est un levier d'animation et de développement pour les territoires ruraux.

Dans le Calvados, la Région a choisi notre territoire pour mettre en œuvre cette politique dans le cadre d'une expérimentation sur trois ans. Il s'agira de consolider, de développer et d'harmoniser les ressources existant sur notre territoire. Un accord de partenariat peut être conclu avec la Région dans le cadre duquel des moyens humains et financiers peuvent être mis à notre disposition. Nous aurons à produire un document intitulé « Projet culturel territorial ». Nous y recenserons notamment le patrimoine, les structures et les activités culturelles existant sur notre territoire, portées par notre collectivité, par les associations et par les particuliers. Nous y élaborerons notre projet culturel qui répondra aux attentes de la Région et définira, en partenariat avec l'ADTLB et la Ferme culturelle du Bessin, les orientations et objectifs culturels que nous envisageons de développer sur notre territoire en tenant compte de ses particularités. Nous aurons un rôle d'acteur et de coordinateur. Des conventions pourront être conclues également en interne avec tous les acteurs culturels du territoire mais également avec d'autres communautés de communes ou d'autres organismes financeurs (Conseil général, Etat, Europe).

Afin d'éviter un éparpillement des actions et des budgets et pour donner « une couleur culturelle » à notre collectivité, quatre domaines seront privilégiés dans notre projet culturel : la lecture publique (animations et soirées dans nos bibliothèques), les arts du spectacle vivant, la connaissance et la valorisation du patrimoine local (avec l'ADTLB) et la musique (coordination de ce qui existe déjà). La subvention de la Région sera de l'ordre de 25 à 35 000 € par an, sans coût supplémentaire élevé pour notre collectivité, dans la mesure où nous participons déjà aux actions culturelles par un subventionnement aux associations et une aide matérielle (mise à disposition de locaux, de bus et de personnel des RSI pour certains évènements).

Le document « Projet culturel territorial », dont le support pourra être l'agenda 21, est à transmettre au Conseil régional pour le 16 décembre 2013. S'il est agréé par la Région, le conseil communautaire sera invité à autoriser le Président à conclure une convention avec cette instance.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) donne son accord sur l'élaboration d'un Projet culturel territorial répondant aux attentes de la Région.**

## **7. QUESTIONS DIVERSES :**

### **Circuit d'interprétation sur la commune de Villiers le Sec :**

Par délibération du 19 novembre 2012, le Conseil communautaire a voté la mise en place d'un circuit d'interprétation et l'implantation de quinze pupitres dédiés au peintre Septime-le-Pippre à Villiers-le-Sec. Le montant estimé était de 22 434 € HT/26 831 € TTC. Il s'avère que le fabricant a fait une erreur dans son devis et qu'un surcoût d'un maximum de 10 000 € est à prévoir pour la réalisation des pupitres en tôle émaillée.

Le Conseil général a voté une subvention de 6 411 € dans le cadre de son programme de développement touristique.

**Le conseil communautaire, par 24 voix favorables et deux voix contre (2 abstentions), accepte cette plus-value.**

*La séance est levée à 22h30.*